



MEDEC

CANADA'S MEDICAL TECHNOLOGY COMPANIES
LES SOCIÉTÉS CANADIENNES DE TECHNOLOGIES MÉDICALES

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

BUDGET 2019 : VERS UN MASTODONTE DE L'APPROVISIONNEMENT

Québec, le 21 mars 2019 – MEDEC, l'association canadienne des technologies médicales, réagit avec inquiétude à l'annonce d'une mesure majeure du budget du Québec 2019, à savoir la centralisation de tous les processus d'achats regroupés du gouvernement au sein du nouveau Centre d'acquisitions gouvernementales. La création de ce nouvel organisme est assortie d'un objectif de réduction de dépenses de 295 millions de dollars par année. Or, cette mesure va à l'encontre des recommandations de MEDEC à l'effet de considérer prioritairement la valeur des approvisionnements et non leur regroupement obligatoire.

« Nous sommes très sceptiques face à l'idée d'atteindre ces économies par la création d'un mastodonte de l'approvisionnement et l'imposition de cibles arbitraires. C'est bien davantage l'approche fondée sur la valeur globale des approvisionnements qui est susceptible de contribuer à la concrétisation des engagements gouvernementaux et à l'amélioration des approvisionnements publics, tout en améliorant la qualité des soins et en favorisant l'innovation. Par ailleurs, le budget ne présente aucune trace de l'abolition de la règle du « plus bas soumissionnaire conforme », pourtant un engagement électoral ferme du parti formant aujourd'hui le gouvernement », déclare M. Benoît Larose, vice-président de MEDEC pour le Québec.

MEDEC a obtenu la confirmation qu'un projet de loi serait présenté à l'Assemblée nationale du Québec pour créer le Centre d'acquisitions gouvernementales. « Nous estimons essentiel de participer aux consultations qui auront lieu et au comité de transition annoncé, afin de proposer au gouvernement des mesures lui permettant de mieux concrétiser ses engagements, dans l'intérêt de la population et du réseau de la santé. Nous estimons également nécessaire de poursuivre les travaux des comités gouvernementaux actuels sur la valeur des approvisionnements et les marchés publics en santé », ajoute M. Larose.

Cela dit, MEDEC reconnaît la pertinence de l'annonce de 85 millions de dollars pour soutenir les fonds de capital d'investissement, notamment pour les entreprises en démarrage et dans le secteur des sciences de la vie. Cette mesure va d'ailleurs dans le même sens que les recommandations formulées à ce sujet par MEDEC.

Les principales recommandations budgétaires de MEDEC étaient les suivantes:

- Faciliter la mise en place de processus d'adjudication de contrats public fondés sur la réelle valeur des approvisionnements;

- Lancer un programme « premier acheteur » pour les innovations québécoises dans le réseau québécois de la santé et des services sociaux;
- Favoriser l'implantation d'un fonds de capital de risque de 50 millions \$ spécialisé pour les technologies médicales;
- Préparer le système de santé à l'avènement des technologies connectées.

Ces recommandations s'inscrivent dans le cadre de quatre propositions stratégiques qui avaient été formulées au gouvernement du Québec :

1. Une réforme en profondeur de la Loi sur les contrats des organismes publics et des pratiques d'approvisionnement;
2. Une administration de la santé fondée sur la valeur et l'innovation;
3. Une stratégie de mobilisation du secteur des technologies médicales;
4. Une gestion optimale des données et des technologies en santé.

MEDEC est l'association nationale qui représente l'industrie canadienne des technologies médicales. Au Québec, elle compte plus de 320 entreprises d'équipements, de dispositifs et de services utilisés dans le diagnostic et le traitement des maladies et des problèmes de santé. Le secteur des technologies médicales représente près de 12 000 emplois au Québec.

- 30 -

Source : MEDEC

Renseignements :

Claudia Loupret, 418 670-6413

Mathieu Santerre, 581 996-5344

medias@lorangebleue.biz